Ville de Constantine J'ai l'honneur de retourner la dépêche ci-jointe de Commissariat de Police

du 2è arrondt

n

nê-

re

eux-

n-

XLIE

٠,

1-

t

in-

ès

ou-

n-

té

Nº 1066 \*\*\*\*\*\*\*

Monsieur le Préfet à Monsieur le Commissaire Central en lui faisant connaître que le 27 Mars à six heures 1/2 du soir, le sieur Benaggoun Smain ben Hamou, chaouch de Me Négroni, amensit à mon commissariat le nommé " SLIMANI " Ahmed ben Belkassem blessé à la tête. Celui-ci m'a déclaré q qu'il venait d'être frappé par deux cordornniers israëlites m auxquels il marchandait une paire de souliers. J'ai ouvert aussitôt une enquête et le mit lendemain j'ai présenté à M. le Procureur de la République les nommés AZIZA Eliacu et ADDA Messacud, cordonniers, non repris de justice, qui n'ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune remarque défavorable. Ceux-ci prétendent avoir été provoqués par l'indigène qui était accompagné de deux de ses coréligion -. naires et qu'il a pris la fuite après avoir frappé l'un d' eux. C'est rue de France qu'une conquantaine de personnnes présentes l'auraient arrêté et frappé.

Le dossier m'a été retourné hier par M. le Procureur de la République pour complément d'enquête, et notamment pr pour une nouvelle confrontation entre les inculpés et le plaignant , mais celui-ci dont sans doute les blessures n' étaient pas aussi graves que le certificat médical l'indiquait, a quitté Constantine pour retourner à son pays d'origine. Le dossier sera dès demain matin retourné au Parquet.

Pour calmer l'effervescence que cette affaire pourrait causer, des agents ont été désignés pour stationner en permanence place Négrier et éviter le retour de pareils faits Je dois d'ailleurs vous faire connaître que ni hier, ni aujourd'hui, je n'ai remarqué le moindre mouvement tant parmi la population isratite que parmi la population indigène.

J'exercerai d'ailleurs personnellement une surveillance des plus activeset de tous les instants pour parer à tous lex évènement qui pourrait qui pour surgir.

A noter que ce matin le même Benaggoun Smain m'a encome amené un jeune indigène qui venait d'être frappé rue Vieux par des israelites et m'a produit un certificat-médical du+++ docteur MOUSSA. De l'information que j'ai ouverte anssité aussitôt il résulte que cet indigène a été frappé d'un coup de soulier au visage par une femme israëlite qu'il avait in juriée de la façon la plus grossière alors que cette dernière l'a surpris dans son corridor, et l'a supposé être l'auteur du vol d'une bassine en cuivre dont elle a été victime il y a une quinzaine de jours.

> Constantine, le 31 Mars 1913. Le Commissaire de Police Signé : FREYCHET